Retrait/Gonflement des sols argileux

LE RHEU
RENNES
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE
CHAVAGNE
CHARTRES-DE-BRETAGNE
BRUZ
PONT-PÉAN

0 0,25 0,5 1 1,5 km

Effondrement lié aux carrières souterraines

CHARTRES-DE-BRETAGNE

0 100 200 400 600 m.

Affaissement et tassement des sols

BRUZ
PONT-PÉAN
LAILLÉ

0 100 200 400 600 m.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole

D-2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

D-2-2 Plans thématiques

D-2-2-5 Santé / Risques / Sécurité

D-2-2-5-2 Mouvements de terrain

Plan D-2-2-5-2.01

Rennes Métropole

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/05/2025

Échelle : 1 / 5 000
Échelle : 1 / 15 000
Juin 2025

RENNES MÉTROPOLE

Eléments de contexte

- Limite communale
- Parcelle et bâti cadastral

Les différentes zones relatives aux mouvements de terrain

Retrait/gonflement des sols argileux
Zone concernée par une disposition réglementaire
- Aléa fort
- Aléa moyen

Effondrement lié aux carrières souterraines
Zone concernée par une disposition réglementaire
- Aléa fort
- Aléa moyen

Affaissement et tassement des sols
Zone concernée par une disposition réglementaire
- Inconstructibilité stricte
- Inconstructibilité par défaut (étude géotechnique nécessaire pouvant lever l'inconstructibilité)

N

Sources : ©Rennes Métropole (SPEU/UCUF), juin 2025 ; ©DGFIP (cadastre), mars 2024 ; ©Rennes Métropole (SDTCI), ©Référentiel Topographique très Grande Echelle de Rennes Métropole (RTGE®), mars 2024 ; ©BRGM, 2023

Réalisation : ©Rennes Métropole (DAUH/SPEU), juin 2025

Logiciel SIG : ArcGis, 10.3.1
Système de référence : RGF93 CC48 (CRF : LAMBCC48 ; EPSG : 3948)